

Négociations d'accords de fermeture de boutiques

Juin 2021 –ADSE-ADRAA

La CFE-CGC Orange est opposée aux fermetures de boutiques sous les raisons bien souvent hypocrites avancées par la Direction... et tout autant aux arrêts d'exploitation avec reprise en GDT, pire moralement qu'une fermeture pour les personnels, car cela signifie que la boutique est assez rentable pour notre filiale GDT mais pas assez pour la maison mère ! La dernière fourmée du Plan Schéma Directeur (PSD) 2021 impose 6 arrêts d'exploitation ; le train de la filialisation **est sur les rails** ! Tous vos élus CFE-CGC Orange se sont mobilisés pour négocier le maximum et faire appliquer les accords pour les 6 boutiques de notre AD GSE, Avignon Mistral 7, Digne, Menton, Givors, Chambéry et Voiron, et voici ce que nous avons obtenu malgré une négociation difficile.

► Les résultats de la négociation

- ◆ 800€ de « prime de fermeture » pour tous les salariés concernés,
- ◆ 1000€ supplémentaire pour les salariés (uniquement en CDI) pour ceux qui poursuivent en AD,
- ◆ Un **maintien de la PVC pendant 6 mois**, basé sur la moyenne individuelle des 10 meilleurs mois de l'année 2019,
- ◆ Une **prime de 6 mois de PVC en « One Shot »** pour ceux évoluant sur un poste non éligible à la PVC, basée sur la moyenne individuelle des 10 meilleurs mois de l'année 2019 pour l'ADSE, pour l'ADRAA une moyenne sur 2019, nous demandons une équité à la direction.
- ◆ Un **accompagnement financier pour une aggravation du temps de trajet**, achat d'un véhicule supplémentaire et déménagement...



La CFE-CGC rappelle les termes de l'accord...

« Lors d'une suppression de poste, les salariés se verront offrir 3 propositions de postes fermes et personnalisés d'un niveau de classification au moins équivalent ».

« Pour les niveaux A à Dbis, inclus, il sera proposé un poste de qualification égale sur le même site, à défaut un poste au plus près sur le bassin de vie et dans tous les cas sur le bassin d'emploi ou sur une zone géographique d'emploi limitrophe si cette solution est plus avantageuse en terme de temps de trajets »

Mais Orange ne se donne plus les moyens d'appliquer les accords groupes et d'accompagner les salariés comme il se doit.

La CFE-CGC ne cautionne pas ces projets de fermeture et d'arrêts d'exploitation. La mort des boutiques Orange est-elle programmée à terme, avec un transfert total à la GDT ?

La CFE-CGC Orange a signé ces accords de négociation avec une réserve car nous demandons en plus, **l'application des accords Groupe et des conventions.**

L'ensemble de nos élus reste à votre disposition afin d'être accompagné personnellement pour que lesdits accords soient **appliqués au cas par cas.**

La CFE-CGC Orange revendique

- ▶▶ De stopper l'hémorragie et de redorer le blason de nos boutiques !
- ▶▶ De stopper la désertification de nos bassins d'emplois !
- ▶▶ De relocaliser les emplois dans les régions pour permettre un maintien des populations et l'évolution professionnelle !
- ▶▶ Une justification économique solide des fermetures,
- ▶▶ Un traitement équitable des salariés de la GDT...

Vos correspondants

Nora Mellouki – 06 70 64 03 14
 Sandra Nophangsy – 06 72 62 69 28
 Tristan Lay – 06 42 25 42 99
 Ludovic Dalpiaz – 06 45 19 14 09

